

g dans les préceptes du Seigneur, qui sont énoncés dans les Lettres sacrées sur ce sujet. Car il est écrit : *Subjecti estude omni hunc creature proprium Deum sive Regi, quasi-præ- cedenti sive ducibus, tantum ad eo missis ad vindictam malefactorum, tandem vero bonorum; quia sic est voluntas Dei, ut beneficantes obmu- tescere facilius imprudentium hominum igno- rantiem: quasi liberi, et non quasi velutem hu- tentes multitudine libertatem, sed sicut servi Dei. Et encore: Omnis animi potestib[us] submiori- bus subditu sit: non est enim potestus nisi a Deo: quia autem sicut a Deo ordinata sunt: imp[er]t qui resistit potestis; Dei ordinatio re- sistit: qui autem resistunt, ipsi sibi damnatio- nem acquirunt.*

Qu'ils sachent encore que dans la condition des choses humaines il est naturel et invariable, que même, entre ceux qui ne sont point dans une autorité plus élevée, les uns l'emportent sur les autres, soit par diverses qualités de l'esprit ou du corps, soit par les richesses ou d'autres biens extérieurs de cette sorte; et que jamais, sous aucun prétexte de liberté et d'égalité, il ne peut être licite d'en- valir les biens ou les droits d'autrui, ou de les violer d'une façon quelconque. A ce sujet, les commandements divins, qui sont gravés et dans les livres saints, sont fort clairs et nous dépendent formellement, non seulement de nous empêcher du bien d'autrui, mais même de le désirer.

Que les pauvres, que les malheureux se rappellent surtout combien ils doivent à la religion catholique, qui garde vivante et intacte et qui prêche hautement la doctrine de Jésus-Christ, lequel a déclaré qu'il regarderait comme fait à sa personne le bien fait aux pauvres et aux malheureux. Et il l'a annoncé d'avance à tous le compte particulier qu'il demandera, au jour du Jugement, sur les œuvres de miséricorde, soit pour récompenser de la vie éternelle, les fidèles qui auront accomplies œuvres, soit pour punir de la peine du feu éternel ceux qui les auront négligées.

De cet avertissement du Christ Notre Seigneur et des avis très sévères qu'il a donné touchant l'usurpation des richesses et leurs dangers, aye conservé inviolablement dans l'Eglise catholique, il est résulté que la condition des pauvres et des malheureux est de beaucoup plus dure chez les nations catholiques que chez toutes les autres. Et les pauvres obtiennent dans nos contrées des secours, encore plus abondants si au milieu des récentes commotions des affaires publiques, de nombreux établissements fondés par la piété de nos ancêtres pour les soulager n'avaient été détruits ou pillés. Au reste, que nos pauvres se souviennent, d'après l'enseignement de Jésus-Christ lui-même, qu'ils ne doivent point afflister le leur condition; puisque, en effet, dans la pauvreté, le chemin du salut leur est préparé plus facile, pourvu toutefois qu'ils supportent patiemment leur indigence, et qu'ils soient pauvres non seulement matériellement, mais encore en esprit. Car il dit: *Besti paup[er]is spiritu, quamvis ipsorum est regnum celorum.*

Que le peuple fidèle tout entier sache que les anciens rois des nations païennes et les chefs de leurs républiques ont abusé de leur pouvoir beaucoup plus gravement et beaucoup plus souvent; et que par là il reconnaîsse qu'il est redoutable aux bienfaits de notre très sainte religion, si les princes des temps chrétiens redoutent, à la voix de cette religion, le jugement très sévère qui sera rendu sur ceux qui commandent, et le supplice éternel destiné aux pécheurs, supplice dans lequel les puissants seront puissamment torturés, ont usé à l'égard des peuples, leurs sujets, d'un commandement plus élément et plus juste.

Enfin, que les fidèles confiés à vos soins et aux nôtres reconnaissent que la vraie et parfaite liberté et égalité des hommes sont été mis sous la garde de la loi chrétienne; puisque le Dieu tout-puissant, qui a fait le petit et le grand, et qui a un soin égal de tous, ne soustraira au jugement la personne de qui que ce soit, et n'aura égard à aucune grandeur: il a fixé le jour où il jugera l'univers dans sa justice en Jésus-Christ, son fils unique, qui doit venir dans la gloire de son Père avec ses anges, et qui rendra alors à chacun selon ses œuvres.

Si les fidèles, méprisant les avis paternels de leurs pasteurs et les préceptes de la loi chrétienne, que nous venons de rappeler, se laissent tromper par les promoteurs des machinations du jour, s'ils consentent à conspirer avec eux dans les systèmes pernans du Socialisme et du Communisme, qu'ils sachent, et qu'ils considèrent sérieusement qu'ils amassent pour eux-mêmes auprès du divin Juge des trésors de vengeance au jour de la colère, et qu'en attendant il ne sortira de cette conspiration aucun avantage temporal pour le peuple, mais bien plutôt un accroissement de misères et de calamités. Car il n'est pas donné aux hommes d'établir de nouvelles sociétés et des communautés opposées à la condition naturelle des choses humaines; et c'est pourquoi le résultat de pareilles conspirations, si elles s'étendaient en Italie, serait celui-ci: l'état actuel des choses publiques serait ébranlé et renversé de fond en comble par les intérêts de citoyens contre citoyens, par des usurpations, par des meurtres, puis quelques hommes enrichis des épouilles du grand nombre satisfisent le souhait de pouvoir au milieu de la ruine commune.—A continuer.

### Nouvelles Religieuses

Les assises de Rome sont toujours dans le Statu quo, mais les Etats de l'Eglise souffrent horriblement de la part des dissidentes, qui n'ont pu réussir dans leur révolution, se livrant partout au pillage et au brigandage. Le nombre en est très grand malgré ceux qui se sont réfugiés dans les meilleurs pays de la terre libre des Etats sudis de l'Amérique. Il y a

eu à Rome un acte de sacrilège énorme, mais qui a attiré, en expiation, la faveur des bons chrétiens.

La France a aussi donné sa part au scandale. Pendant la maladie de M. de Falloux, M. Lajoinais son député a eu la hardiesse de nommer un juif du nom de Cahen, à la charge de professeur de philosophie dans le collège de Napoléon Vendée. L'Evêque de Luçon a aussitôt interdit le collège et a enjoint au curé de St. Louis de veiller sur le dépôt sacré de la Foi, et de préserver les chrétiens qui sont soumis à sa juridiction de tout contact avec l'errant. Il lui a défendu de céder l'office divin dans le collège, de n'y administrer aucun sacrement, excepté dans le danger de mort, d'en enlever tous les ornements et vases sacrés, et de les mettre en sûreté sous clef.

Le zèle du Saint Prélat a fait connaître au gouvernement qu'il n'y avait point d'espérance d'accordement, et qu'il serait plus facile de lui ôter la vie que de le faire consentir à trahir ses devoirs. On a donc rappelé le pauvre juif, et on lui a offert une autre chaire dans le collège de Tours; mais craignant peut-être qu'il ne lui en arrivât autant, il a été assuré sage pour refuser.

La question sur l'éducation catholique prend vigueur de jour en jour; il doit y avoir en Westphalie un concile des évêques catholiques du Rhin, pour discuter cette importante affaire.

Les affaires de Suisse vont mal en pis. Le conseil satanique de Fribourg, qui s'intitule audacieusement, *d'assemblée libérale*, a fermé le collège catholique et a interdit aux évêques catholiques toute espèce de jurisdiction dans leurs diocèses respectifs. M. Minguey, prêtre catholique a été mis en prison par ordre du préfet pour avoir refusé d'entrer un protestant trouvé mort dans les rues.

ITALIE.—ROMA.—Dans l'église des Agonisants, Mgr. Rosati, Evêque d'Eritrea, a bénit la première éche que a été fondue à Rome depuis la spoliation des églises par les anarchistes. Elle porte les images de la Nativité de N. S., de Crucifix, de saint Joseph, à qui elle est dédiée, et l'inscription suivante: *Dicit XVII MARTI MDCCCLXIX AB IMPIS APPREHENDIT COMMUNISTI SODALITUM HOC XXII DECEMBRI EUDSEMANI RESTITUTUS.*

ANGLERRE.—Dernièrement le rév. doct. Ullathorne, Evêque catholique du district du centre, était assisté dans une cérémonie à la chapelle de l'Ordre, Alester-Street, Birmingham, par vingt ecclésiastiques, prêtres ou déjà dans les ordres, qui tous appartenaient il y a peu de temps au clergé anglais.

LONDRES.—M. Wisemann a admis sept postulants parmi les religieuses bénédictines de l'Adoration perpétuelle du couvent de Saint-George Clifford Yorkshire. L'église de Saint-Edouard le Confesseur, qui possède une image de la Sainte-Vierge à laquelle les catholiques des environs ont une dévotion particulière, est devenue comme un but de pèlerinage habituel. Elle vient d'être choisie par le révérend Moysé Burlong pour théâtre de son zèle apostolique. La mission ouverte la veille de l'Immaculée Conception, a été suivie avec le plus grand empressement. Malgré la dureté de la saison, les fidèles se rendaient aux exercices dès cinq heures et demie du matin. Les conversions ont été nombreuses; le dimanche 16, deux cents personnes environ se sont approchées de la table sainte, et soixante-dix ont reçu le sacrement de Confirmation. Le vendredi 21, une croix a été solennellement plantée en mémoire des grâces que Dieu a faites à son peuple dans ces jours de bénédiction, et des promesses qu'il a reçues des pèlerins convertis.

Les Dominicains à Paris.—Mgr. l'archevêque de Paris à l'Institut des R.R.P.P. Dominicains, en possession de l'église et d'une partie du couvent des Carmes de la rue Vaugirard, lieu si vénérable par le souvenir des vertus héroïques des martyrs de la première révolution qu'on lui ait. Ils y exercent le ministère avec plus grand fruit. Depuis longtemps on n'avait pas vu cette église aussi fréquentée. Le R. Lacordaire, une des plus belles gloires de la chaire catholique dans notre siècle, y a prêché l'Avent au milieu d'un très grand concours. En attendant que le colonisateur soit appelé à répondre de sa conduite à mon égard devant le tribunal de la justice, je crois devoir à mes amis, à ma famille, et à moi-même de déclarer que l'avancée de *l'Ami de la Religion* est entièrement monsieur, comme le prouveront de nombreux témoins en temps et lieu.

J'ose espérer que mes compatriotes suspendront leur jugement jusqu'à ce qu'au jury, choisi parmi eux, ait prononcé le siège entre moi et mon école natale.

M. RHEAUME, *Avocat.*  
Québec, 1er février 1850.  
Le journal français de cette province juge de reproduire cette lettre.

B. et à eux-mêmes étaient malhonnêtes et mensongers. Nous avons l'entièreté certitude que nos compatriotes, auxquels notre caractère est bien connu, jugeront comme malhonnêtes et mensongers dans notre feuille, que les passages que nous avons reproduits, textuellement du journal *l'Avenir*.

Il peut nous arriver comme à d'autres d'être mal informé sur certains sujets. Mais pour notre polémique, elle a toujours été, et sera toujours franche et honorable.

M. le Rédauteur.

Je regrette beaucoup qu'une plume plus habile n'ait pas pris la défense des respectables prêtres de cette paroisse, si injustement outragés et honnêtement calomniés dans la Correspondance signée "E. S.", insérée dans l'*Avenir* du 19 janvier dernier. Peut-être n'a-t-on cru que le silence et le mépris étaient le moyen le plus prudent à suivre à l'égard du Correspondant de la *Revue de France*, la paroisse ayant déjà répondu avec indignation les insinuations fausses et perfides de cette production dégoûtante. Les lecteurs infimes de l'*Avenir*, peu nombreux ici, il est vrai, sont vraiment indignes de l'effronterie du correspondant. Mais comme cette production est destinée à retentir au loin et qu'elle peut laisser de mauvaises impressions sur quelques esprits, je crois qu'il est de mon devoir comme catholique que cette paroisse, de refuser et contredire les mensonges et les noires calomnies inventées par cet esprit pervers et lancées dans le public, sans doute pour faire chorus avec quelques jésuites canadiens qui, depuis quelques temps, ont pris à tâche de mépriser notre religion et injurer ses ministres.

Oui, M. le R. tout ce qui rapporte "E. S." n'est que mensonge et calomnie. D'abord, il est faux que M. L. A. D. Maréchal et ses confères aient jamais consulté les personnes dont "E. S." cite impertinemment les noms en toutes lettres au sujet de l'*Avenir*; et qu'ils aient jamais cité ces noms, comme autorités, ni au correspondant ni à quelque autre personne que ce soit, et bien plus faux encore que ces personnes se sont jamais réunies en tribunal pour juger et condamner l'*Avenir*. Je crois bien cependant que ces personnes ne partagent pas les opinions politiques ou religieuses de ce journal, mais je ne regarde nullement "E. S."

Ainsi M. le R., dire que nos prêtres donnent pour motif de leur jugement dans la direction des âmes, l'opinion de personnes citées, c'est la calomnie la plus noire et la plus gravide que l'esprit le plus méchant ait pu inventer, également bien tenué de la générosité de ces jeunes gens qui viennent demander à notre Europe de les former à la science qui fait les saints et chercher au centre de l'Unité catholique la mission de convertir leurs infirmes concitoyens.

Le jeune Lé est entièrement habillé en Chinois. Monseigneur l'a placé au grand séminaire; ce matin, il a traversé tout le quartier Saint-Claude pour venir en compagnie de MM. les directeurs de l'école maison, offrir ses vœux à Monseigneur. On comprend qu'un tel costume a dû provoquer de nombreux et singuliers commentaires.

### A mes compatriotes catholiques.

Depuis que j'ai pris part aux luttes politiques de mon pays, des journalistes ont si fréquemment dirigé contre moi l'arme de la calomnie, que j'étais bien décidée à la mépriser. Désormais, persuadé que le mensonge et la personnalité ne sauraient retourner à la fin que sur ceux qui en font usage. Mais aujourd'hui, je me trouve dans la malheureuse nécessité d'avouer que lorsque je vois qu'on ne se borne pas à me combattre politiquement mais qu'on vise à me nuire privivement, à me perdre aux yeux d'hommes dont je chéris l'estime, il ne m'est plus possible de garder un silence qu'ils pourraient prendre pour un aveu de culpabilité. A tout court contre notre vénérable curé qui depuis trente ans est à la tête de la Paroisse le modèle de toutes les vertus.

Ah! qu'il telle leboissin, qu'il dévoile leur conduite, mais qu'il dise la vérité, chose assez difficile pour lui, et je suis certain qu'elle sera toute à leur honneur et à leur avantage.

Je vous ai déjà écrit trop longtemps, et je prétends enfin de la laisser au rédacteur. —*Pour l'honneur d'être votre humble et obéissant serviteur.*

VÉRITÉ.  
St. Jacques de l'Achigan, le 4 Février, 1850.

Nous avons reçu les deux premiers N°s. d'un nouveau journal publié en cette ville et ayant pour titre: "Le Peuple Travailleur. Ceux feuillets doivent paraître tous les mardis.

### Nouvelles et Faits Divers.

LE COL. PRINCE.—Des journaux de Montréal disent que le Col. Prince est opposé à l'annexion, mais qu'il est fortement en faveur de l'indépendance du Canada. Une lettre reçue de lui, dit-on, déclare que le Colonel doit ouvertement proposer une mesure à cet effet dans la prochaine session du Parlement. Il est probable pourtant que l'honorables membre pour Essex a le temps de changer plusieurs fois d'opinion ici à la session.

ST. ERBROOK.—Il y a eu dernièrement une assemblée d'un certain nombre d'électeurs de ce comté, afin de faire choix d'un représentant au comité d'arrondissement de M. Gill, qui a résigné. Le choix est tombé unanimement sur un jeune avocat de Sherbrooke, du nom de Sanborn. M. Sanborn a déjà fait son adresse aux électeurs. Il se déclare annexiste. Cependant il ajoute que la conduite qu'il tiendra d'ici la prochaine session dépendra de l'aspect que prendront les affaires.

DESTRUISSONS.—M. B. Ponson, J. Foss, A. Stinson, J. Longe, J. Smith, E. Lebourveau et B. Lebourveau, tous du comté de Sherbrooke, ont été destitués comme juges de paix et comme officiers de Milice, pour avoir signé un document favorable à la séparation du Canada d'avec l'Angleterre.

M. McGillevray, Vaughan Green, Barber, Cassou, Pearson, Vincelote, Dufresne, Hodge, Wright, George, du comté de Rouville ont également été destitués, les premiers comme juges de Paix et les derniers comme officiers de Milice. M. Walbridge et L. Taylor, de Stanbridge ont eu le même sort.

DISSOLUTION.—La Législature de l'Ile-du-Prince-Édouard a été dissoute.

M. WETENHALL.—La nomination de M. Wetenhall, comme commissaire des Travaux Publics, est maintenant officielle. M. Wetenhall doit se présenter de nouveau aux électeurs de Halifax. Un M. Honkirk, doit, dit-on, s'offrir en opposition, sous le ticket annexiste. Mais il n'y a pas de doute que M. Wetenhall ne soit réélu à une très grande majorité. M. Wetenhall est un cultivateur estimé et respecté dans toute l'Ile-Canada; et sa nomination si nous en croyons les journaux, a été bien vue dans toute cette partie de la province.

TERIBLE EXPLOSION A NEW-YORK.—AUDESSES DE CENT VIES PERDUES.—Le télégraphe nous apprend que lundi dernier, à 7 h. du matin, dans l'imprimerie de A. W. Taylor, New-York, No 3, Hague Street, près de Pearl Street, la boulangerie de la force de 200 chevaux a fait explosion et a tué au moins de six pieds la vaste bâtie en pierre de 5 étages où

elle était placée. Elle est tombée en éclat sur le sol en causant la mort d'un grand nombre de personnes. L'explosion a été si forte, que des fragments de pierres ont été lancés à une grande distance; les fenêtres des maisons voisines ont toutes été brisées, et la plus grande partie du front de la bâtie s'est écroulée dans les bâties opposées. On croit que le nombre des personnes employées dans cet atelier qui ont péri est au-dessus des cent.

La maison appartient à MM. Harper & Cie, publicistes, et est estimée \$15,000. Mardi, on avait retiré des ruines 85 personnes, toutes horriblement mutilées, dont plusieurs ont été reconnues par leurs parents. Nous aurons probablement de nouveaux détails à donner sur cette affreuse calamité dans notre prochain numéro.

COMMERCE DU CANADA.—Les exportations de produits canadiens par ce port, sous le régime de la loi d'entrepôt, ont beaucoup augmenté pendant la saison qui vient de se finir. Parmi les articles ainsi exportés sous bénéfice de l'entrepôt, à destination de ports étrangers, pendant cette saison, il y a eu 20,000 barils de farine, y compris 2000 à 3000 barils expédiés par le chemin de fer. En sus de cette quantité, quelques centaines de barils de farine du Canada ont été vendus à ce port et y ont payé les droits—probablement pas plus de 500 barils. Il a été aussi importé dans ce port 623,269 boisseaux de blé du Canada, dont 379,692 boisseaux ont été expédiés à la route maritime sous bénéfice de l'entrepôt, et 243,997 boisseaux ont été vendus et ont payé les droits ici. La récolte de blé canadien de cette année a été d'une abondance extraordinaire et d'excellente qualité, égale ou presque à celle du meilleur blé de Genessee. Par l'achat et le mélange de cette dernière quantité de blé canadien, nos réunions ont pu convertir en farine supérieure plus d'un million de boisseaux de blé de qualité inférieure des îles d'en haut, qui sans ce mélange n'aurait pas donné de la farine qui est passée pour supérieure à l'inspection de New-York. Le procédé du mélange a contribué à créer un bon marché, et à hausser la valeur des deux espèces à ce port.—(Ossego Times.)

DESASTREUX INCENDIE.—Un sinistre accompagné des plus tristes circonstances a eu lieu le 27 au matin à Peoria, dans l'Illinois. Le feu s'est déclaré dans une maison dont le bas était occupé par un dogue et le haut par une imprimerie de journaux. Au moment où les flammes redoublaient d'intensité, une explosion a eu lieu dans le magasin du dogue et la maison s'est écroulée, ensevelissant, sans ses ruines, M. James Kirkpatrick, bûcheron de l'Américain et M. J. Pickett, éditeur du Champion. L'un et l'autre se sont convertis au catholicisme et ont été brûlés à leur avantage.

Je vous ai déjà écrit sur trop longtemps, et je prétends enfin de la laisser au rédacteur.

LES INDIENS DU NOUVEAU MEXIQUE.—Nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié l'attaque commise, il n'y a pas bien long temps encore, par une bande d'Indiens, sur une petite troupe de voyageurs américains, non loin de Santa Fé. Après avoir massacré tous les hommes, les maraudes avaient emmené avec eux une dame qui faisait partie de la troupe (Mrs. White) et son enfant. Il semblait donc rester quelqu'espoir de leur arracher au moins ces deux dernières victimes, et un détachement avait été expédié de Santa Fé dans ce but, sous les ordres de Major Green. Celui-ci est parvenu à rejoindre les Indiens dans leur campement. Malheureusement, la vue des uniformes les a effrayés, et ils ont pris la fuite, après avoir tué Mrs. White, dont on n'a retrouvé que le cadavre. Quant à l'enfant, on n'a pu jusqu'ici en obtenir aucune nouvelle.

### Extraits de Journaux.

Par suite des froids excessifs que nous avons eu depuis quelques jours, nos marchés ont été peu fréquentés depuis la semaine dernière, aussi les provisions sont rares, et se maintiennent à un prix assez élevé.

QUÉBEC.—M. G. O. Stuart a résigné sa place de Maire. Le Capitaine